

BUREAU COMMUNAUTAIRE

LUNDI 11 JUILLET 2016

18 H 30

LE CHEYLARD

SOMMAIRE

1. Economie
 - A. Réhabilitation de l'usine Murat et création de l'atelier du bijou : information sur l'attribution du marché
 2. Eau/Assainissement
 - A. Diagnostics et schémas directeurs d'Alimentation en Eau Potable sur St Martin de Valamas, St Clément, Lachapelle sous Chanéac et diagnostic et schéma directeur d'Assainissement sur St Martin de Valamas : information sur l'attribution du marché
 - B. Mission de maîtrise d'œuvre pour la mise en conformité administrative des captages de la Molle (Intres) et Espeyte (Devesset)
 3. Tourisme
 - A. Réhabilitation des terrasses du site de Brion : demande de subvention
 - B. Dolce Via : lancement du plan d'action et demande de subvention
 4. Ordures ménagères
 - A. Principe de décision sur le retrait du SICTOM Entre Monts Et Vallées
-

Date de la convocation : 6 juillet 2016

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 11

Étaient présents : M. le Dr Jacques CHABAL, M. Maurice WEISS, M. Thierry GIROT, Mme Monique PINET, M. Jean-Marie FOUTRY, Mme Catherine FAURE, M. René JULIEN, M. Roger PERRIN, M. Frédéric PICARD.

Absent excusé représenté : M. Michel VILLEMAGNE pouvoir à M. Maurice WEISS.

Absent excusé : M. Raymond FAYARD.

Le quorum est atteint

Secrétaire de séance : M. Maurice WEISS

Assistaient également à la séance :

- Carine FAURE, Directrice Générale des Services
- Fabien RAVIER, Directeur du pôle Services à la population
- Jean-Louis ROZE, Directeur des Services Techniques
- Florent SOUBRILLARD, Directeur du pôle Economie
- Anne-Lucie COSTE, Assistante de direction

Pour commencer, M. le Président souhaite accueillir chaleureusement M. Thierry Girot, récemment élu Vice-président à l'Action Sociale et à l'Enfance-Jeunesse suite à la démission de M. Philippe Desestres pour raisons professionnelles. Au nom de tous les Vice-présidents, le Dr Jacques Chabal le félicite et lui souhaite bon courage pour la suite.

Il ajoute qu'un CA du CIAS Val'Eyrieux se tiendra le 19 juillet au Cheylard afin d'élire le nouveau Vice-président de la structure.

Thierry Girot remercie M. le Président et l'ensemble des membres du Bureau pour leur accueil. Il précise qu'il se portera bien sûr candidat au poste de Vice-président du CIAS Val'Eyrieux.

M. le Président propose de débiter les sujets à l'ordre du jour.

1. Economie

M. le Président demande à Mme Carine Faure, DGS, de présenter ce premier point à l'ordre du jour.

A. Réhabilitation de l'usine Murat et création de l'atelier du bijou : information sur l'attribution du marché

Mme Faure indique que la commission d'ouverture des plis s'est réunie et tous les lots composant le marché ont été attribués, comme indiqué ci-dessous :

Lot	Désignation	Entreprise retenue	Montant de l'offre HT	Montant des options HT	Montant total HT
1	Désamiantage	SAS DI ENVIRONNEMENT (Montélimar 26)	43 725,00 €	- €	43 725,00 €
2	Démolition - Gros œuvre - VRD	ETS LEXTRAIT ET FILS (Le Cheylard 07)	215 422,50 €	8 500,00 €	223 922,50 €
3	Charpente bois - Couverture - Zinguerie	SARL CHAZEL (Beauvène 07)	29 464,65 €	- €	29 464,65 €
4	Etanchéité - Bardage	ATIV' ETANCHEITE (Serviers et Labaume 30)	85 183,50 €	- €	85 183,50 €
5	Menuiseries extérieures acier - Serurerie	SARL ROUMANET (Aubenas 07)	33 147,00 €	- €	33 147,00 €
6	Menuiseries extérieures aluminium - Occultation	SAS CHASSOUAN Alain (St Michel d'Aurance 07)	22 159,00 €	- €	22 159,00 €
7	Menuiseries intérieures bois	SAS CHASSOUAN Alain (St Michel d'Aurance 07)	7 455,70 €	- €	7 455,70 €
8	Plâtrerie - Peinture - Faux plafonds - Carrelage	SARL PEPIER-CHARREL (Ste Sigolène 43)	49 095,00 €	- €	49 095,00 €
9	Elévateur PMR	SARL AUVERGNE ASCENSEURS (St Germain Laprade 43)	16 800,00 €	- €	16 800,00 €
10	Plomberie - Sanitaire - Chauffage - Ventilation	CHAREL Franck (St Agrève 07)	27 741,00 €	- €	27 741,00 €
11	Electricité - Courants forts et faibles	GILBERT ROBERT SARL (Ucel 07)	38 073,40 €	- €	38 073,40 €
12	Mobilier muséographique	ATELIER DE MELISSANDRE (St Pierre de Genebroze 73)	41 349,00 €	15 598,00 €	56 947,00 €
13	Création et développement graphique	ZIGZAGONE (Lyon 69)	4 790,00 €	660,00 €	5 450,00 €
14	Production graphique	ZIGZAGONE (Lyon 69)	3 617,00 €	442,50 €	4 059,50 €
15	Matériels audiovisuels et éclairage scénique	AUDIOSOFT (St Maurice Es Allier 63)	12 985,00 €	- €	12 985,00 €
			Montant total HT		656 208,25 €

Carine Faure précise que 36 plis ont été reçus au total. Pour chaque lot, le candidat retenu a été déterminé après confrontation de la note financière, comptant pour 40 %, et la note technique, pour 60 %.

Elle signale qu'après attribution, le coût des travaux est inférieur à l'estimation d'environ 150 000 €. Cela peut par exemple permettre d'envisager certains aspects qui avaient été mis en option dans l'avant-projet, notamment les aménagements extérieurs.

2. Eau/Assainissement

En l'absence de Raymond Fayard, M. le Président laisse la parole à Mme Carine Faure.

A. Diagnostics et schémas directeurs d'Alimentation en Eau Potable sur St Martin de Valamas, St Clément, Lachapelle sous Chanéac et diagnostic et schéma directeur d'Assainissement sur St Martin de Valamas : information sur l'attribution du marché

Mme Faure informe le Bureau que le marché a été attribué au groupement NALDEO et RCI pour un montant total de 114 577,50 € ht.

Elle précise qu'après consultation le marché est inférieur à l'estimation, notamment grâce à la compilation de tous les schémas en une seule consultation.

B. Mission de maîtrise d'œuvre pour la mise en conformité administrative des captages de la Molle (Intres) et Espeyte (Devesset)

Carine Faure informe le Bureau que le marché a été attribué au bureau d'études hydrogéologiques Gilles RABIN pour un montant total de 11 600 € ht.

3. Tourisme

M. le Président laisse la parole à Mme Catherine Faure, Vice-présidente au Tourisme.

A. Réhabilitation des terrasses du site de Brion : demande de subvention

Mme Faure indique que, dans le cadre du projet de valorisation du site de Brion, la Communauté de communes, en partenariat avec le PNR des Monts d'Ardèche, souhaite engager la restauration d'une partie du rempart Nord du site (30 ml de rempart en prismes basaltiques) dans le cadre de journées de formation à la technique de construction à la pierre sèche.

L'aide sollicitée auprès de la Région Auvergne Rhône-Alpes, à hauteur de 20% des dépenses, est de 2 700,00 €.

Le Bureau communautaire, à l'unanimité, sollicite une subvention auprès de la Région Auvergne Rhône-Alpes à hauteur de 20% du montant des dépenses.

B. Dolce Via : lancement du plan d'action et demande de subvention

Dans le cadre de la stratégie tourisme définie en 2015, les actions de développement et de promotion de la Dolce Via se poursuivent.

Catherine Faure explique que, au-delà de l'aménagement des tronçons, à la charge directe des collectivités maîtres d'ouvrage, le Comité d'itinéraire, composé de la Communauté d'Agglomération de Privas Centre

Ardèche, la Communauté de communes Val'Eyrieux et la Communauté de communes du Pays de Lamastre, permet une coordination générale, la mise en commun des moyens et la construction d'une offre touristique globale cohérente.

Pour rappel, chaque collectivité est maître d'ouvrage d'une thématique et les dépenses sont réparties par tiers en fin d'année pour une participation financière identique.

Mme Faure détaille le plan d'actions 2016, représentant une dépense totale de 29 030 € :

I. Coordination Infrastructures et signalisation (maîtrise d'ouvrage : Val'Eyrieux)

1. Suivi, coordination et appui pour l'aménagement et la signalétique de l'itinéraire (police, accès, médiation, schéma de circulation/accueil, mise à jour des RIS...)
2. Information régulière auprès des communes, partenaires institutionnels et professionnels du tourisme (avancées des aménagements, choix de signalétique, actualités, etc.). Lettre d'info n°2
3. Mise à jour d'un SIG, en lien avec GéoArdèche, l'ADT et le PNR
4. Travail sur les partenariats et connexions de la Dolce Via (Train de l'Ardèche, Train du Velay, la TransVTT, GR, Via Rhôna, ...)

Coût prévisionnel global : coût interne + 1 150 € TTC

II. Services aux usagers et innovations (maîtrise d'ouvrage : CAPCA)

1. Suite de l'étude patrimoine et phase de réalisation : coordination des financements, vérification des fonciers disponibles, préparation du groupement de commande potentiel, etc.
2. Suivi du déploiement de « l'Accueil vélo »
3. Développement des partenariats avec les prestataires transports, Vélo à assistance électrique, portage de bagages, etc.
4. Identification d'opportunités foncières et immobilières, publiques et privées

Coût prévisionnel global : coût interne + 3 500 € TTC

III. Promotion - commercialisation (maîtrise d'ouvrage : Pays de Lamastre)

1. Définition des conditions d'utilisation du nom et de l'identifiant visuel
2. Réalisation dépliant 2016
3. Création d'une photothèque et d'un site Internet dédié
4. Animation permanente Geocaching - phase 2

Coût prévisionnel global : coût interne + 24 380 € TTC

Elle ajoute qu'avec le développement de la notoriété de la Dolce Via et des attentes que cela induit, il devient important de définir collectivement une stratégie de promotion et avoir des actions d'animation numérique (site internet, réseaux sociaux), en complémentarité et soutien aux actions de communication des offices de tourisme et des intercommunalités du territoire.

Pour cela, un poste à mi-temps serait nécessaire. Son coût prévisionnel est de 20 000 €, soit 6 667 € par collectivité pour une année pleine (avant subventions).

L'ensemble de ces dépenses potentielles (plan d'actions 2016 + poste à mi-temps mutualisé sur une année), d'un montant prévisionnel total de 49 030 €, peut être financé à hauteur de 40% par le Département de l'Ardèche, à condition de l'établissement d'un dossier commun. Le montant prévisionnel à charge de la Communauté de communes Val'Eyrieux est de 7 817 €.

Il est donc proposé d'intégrer dès à présent l'ensemble de ces dépenses dans le dossier de demande de financement au Département pour respecter les délais de dépôt de dossier, puis de retravailler en Comité d'itinéraire Dolce Via les modalités financières et techniques de création de ce poste mutualisé. Au vu de la répartition des thématiques par collectivité, le poste à mi-temps pourrait être porté par le Pays de Lamastre, les missions portant sur des actions de promotion et communication. Cela reste à définir par les membres du Comité d'itinéraire.

De plus, le programme Leader Ardèche³ en cours de préparation, pourrait subventionner des postes d'ingénierie mutualisés entre plusieurs intercommunalités, à hauteur de 40%, dans le cadre de l'action 6.5. Catherine Faure indique qu'une sollicitation de ce programme européen sera proposée dès que les modalités précises de financement seront connues.

Voici le plan de financement envoyé au Département de l'Ardèche :

Dépenses TTC		Recettes TTC	
Comité 1 "Infrastructure et signalétique" Lettre d'information	1 150,00 €	Département de l'Ardèche (40%)	3 127,00 €
Participation 1/3 poste mutualisée	6 667,00 €	Autofinancement CC Val'Eyrieux (60%)	4 690,00 €
TOTAL	7 817,00 €	TOTAL	7 817,00 €

Le Bureau communautaire, à l'unanimité, valide le lancement du plan d'action commun de la Dolce Via dans le cadre du Comité d'itinéraire; autorise le Président à solliciter une subvention auprès du Département de l'Ardèche, dans le cadre de l'Appel à projet Ardèche Tourisme, à hauteur de 40% du montant des dépenses.

4. Ordures ménagères

M. le Président laisse la parole à M. Frédéric Picard, en charge du dossier.

A. Principe de décision sur le retrait du SICTOM Entre Monts Et Vallées

M. Picard rappelle que la Communauté de communes Val'Eyrieux est membre du SICTOM Entre Monts et Vallées, par voie de substitution/représentation des communes de St Agrève, Mars, St Jeure d'Andaure, St André en Vivarais, Rochepeule, Devesset et St Clément.

Il fait part au Bureau des difficultés importantes rencontrées avec ce Syndicat :

- Pour obtenir des documents indispensables, notamment les budgets primitifs, les DM ainsi que les comptes administratifs et les comptes de gestion.
Il précise d'ailleurs que les délibérations du Comité Syndical ne sont pas systématiquement adressées à ses membres, dont la Communauté de communes Val'Eyrieux.
- Le service fourni aux usagers est de piètre qualité, le SICTOM n'ayant fourni que des bacs individuels aux usagers pour la collecte ; cette fourniture exigeait une information précise aux usagers et aucun bac collectif n'est fourni pour les communes importantes, générant des difficultés et des problèmes de passage sur les trottoirs ou de circulation, dont se sont plaintes plusieurs des communes concernées.

Il se trouve également que le site de Tence (installation de stockage de déchets non dangereux de VILLEMARCHE) en Haute-Loire, qui avait été autorisé par deux arrêtés préfectoraux du 22/10/2001 et du 21/10/2007, subit une autorisation d'exploiter qui arrive à échéance fin 2016.

Ce site se compose d'une ancienne décharge et de deux casiers. Aucune information officielle n'a été fournie sur le devenir du site de Tence à l'échéance de la fin d'année 2016.

M. Picard continue en rappelant que, par ailleurs, c'est le SICTOMSED qui assure la collecte et le traitement des déchets ménagers pour les autres communes de la Communauté de communes Val'Eyrieux.

Il rappelle également, qu'en vertu du nouveau Schéma Départemental de Coopération Intercommunal et du départ du Pays de Vernoux du syndicat, le SICTOMSED devrait à terme être absorbé par la Communauté de communes Val'Eyrieux, de telle sorte que la collecte du traitement des ordures ménagères serait assurée directement par la Communauté de communes.

Il indique que, dans ces conditions, il apparaît logique et inévitable que le service public de collecte du traitement des déchets ménagers soit également assuré, pour les 7 communes précitées, par la Communauté de communes Val'Eyrieux dans le cadre de sa compétence et ce à brève échéance, c'est-à-dire à compter du 1^{er} janvier 2017.

Il est ainsi proposé que le Bureau se prononce par principe sur le retrait du SICTOM Entre Monts et Vallées de Tence et engage les procédures administratives nécessaires à ce retrait, afin que le Conseil communautaire puisse ensuite être saisi lors de sa prochaine séance.

M. Picard ajoute que la Communauté de communes Val'Eyrieux peut être assistée dans ce dossier par le Cabinet d'Avocats de Maître CHAMPAUZAC de Montélimar, spécialiste en Droit Public avec la qualification spécifique « collectivités locales ». Cela permet notamment un accès facilité aux documents impossibles à collecter et une prise de contact plus aisée avec les interlocuteurs, comme le Préfet de la Haute-Loire.

Carine Faure en profite pour indiquer que Maître Champauzac souhaiterait que les Maires concernés relatent par écrit les dysfonctionnements du service. Un courrier leur sera adressé à cet effet.

Frédéric Picard informe le Bureau qu'une réunion est prévue le 20 juillet avec les Maires des communes concernées et les délégués au SICTOM Entre Monts et Vallées désignés par Val'Eyrieux afin de faire le point sur la situation et de tenter de collecter de nouvelles informations utiles à la procédure.

Carine Faure ajoute qu'un courrier a été adressé au Préfet de l'Ardèche pour connaître sa position sur le devenir du SICTOMSED et son éventuelle intégration à Val'Eyrieux au vu de la situation du Pays de Vernoux.

Le Dr Jacques Chabal fait part de ses derniers échanges concernant le SICTOM Entre Monts et Vallées avec Julien Melin, Président de la Communauté de communes du Haut Lignon, qui ne semblent pas mécontents du service rendu sur son territoire.

M. le Président demande donc à Frédéric Picard de prendre contact avec le Vice-président en charge du dossier sur le Haut Lignon afin d'échanger sur ce sujet.

Le Bureau communautaire, à l'unanimité, est d'avis de saisir le Conseil communautaire à sa plus proche séance pour décider d'une demande de retrait du SICTOM Entre Monts et Vallées ; mandate le Cabinet d'Avocats CHAMPAUZAC pour assister et conseiller la Communauté de communes et son Président dans les démarches et procédures administratives à entreprendre ; autorise dès à présent le Président à engager toutes démarches et adopter toutes mesures de nature à exécuter la présente délibération.

Les dossiers à l'ordre du jour étant épuisés, M. le Président clôt la séance.

Fin de la séance à 19h30

Dr Jacques CHABAL
Président de la Communauté de
communes Val'Eyrieux
Maire du Cheylard

